

Extrait des délibérations

au Conseil départemental

N° CD-2024-1-6-1

Séance du vendredi 15 mars 2024

FAIRE RAYONNER L'ALSACE AU TRAVERS DE LA CRÉATION ARTISTIQUE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile
DILIGENT Danielle donne procuration à HOERLE Jean-Louis
DREXLER Sabine donne procuration à JANDER Nicolas
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine
JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe
KOBRYN Florian donne procuration à QUINTALLET Ludivine
KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul
RAPP Catherine donne procuration à COUCHOT Alain
WOLFHUGEL Christiane donne procuration à WOLF Etienne

EXCUSES :

BELTZUNG Maxime, HELDERLE Emilie

ABSENTE :

KLINKERT Brigitte

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence partagée entre les communes, les départements et les régions en matière de culture,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-8-6-2 du 6 décembre 2021 relative à la création d'un cadre de référence pour la campagne de subvention,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 21 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CP-2023-9-6-10 du 13 novembre 2023 relative à la création du réseau des scènes d'alsace et de territoire, du fonds culturel des territoires et du fonds d'aide à la transition énergétique pour un équipement scénique,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 29 février 2024,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les orientations de la politique favorisant le rayonnement de l'Alsace au travers de la création artistique, qui se déclinent en trois axes stratégiques :
 - Soutenir la création et la programmation pour incarner les marqueurs emblématiques de l'Alsace et promouvoir l'ouverture et la diversité
 - Assurer la participation et la proximité de tous les publics à la vie culturelle
 - Editorialiser l'offre culturelle du territoire et favoriser les synergies culturelles
- Approuve le plan d'actions, joint en annexe 6 à la présente délibération ;
- Précise que la mise en œuvre de la saison culturelle alsacienne et du réseau des Scènes d'Alsace a déjà fait l'objet de délibérations antérieures (n° CD-2022-1-6-2 et n° CP-2023-9-6-10) ;
- Approuve le principe du soutien aux scènes et projets culturels labélisés, listés en annexe 1 à la présente délibération, au travers des attendus homogénéisés détaillés en annexe 7 à la présente délibération ;
- Approuve la création du réseau des « Festivals d'Alsace » composé des structures listées en annexe 3 à la présente délibération ;
- Adopte le modèle-type de convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027 à conclure avec ces structures pour l'octroi de subventions dans le cadre des « Festivals d'Alsace », joint en annexe 2 à la présente délibération ;
- Approuve la création d'une aide à la diffusion en Alsace ;
- Approuve le règlement de cette aide, joint en annexe 4 à la présente délibération, qui précise notamment les critères d'éligibilité et les critères de sélection ;
- Approuve l'instauration d'une bourse à la création alsacienne ;
- Approuve le règlement de cette bourse, joint en annexe 5 à la présente délibération, qui précise notamment les critères d'éligibilité et les critères de sélection ;

- Approuve le principe de promotion d'une stratégie de rapprochement entre les structures d'art symphonique et lyrique en Alsace ;
- Précise que les crédits dédiés à ces actions seront votés chaque année lors vote annuel du budget de la Collectivité.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

14 non-participations au vote

Nathalie KALTENBACH, membre du CA au sein de l'Association 13ème Sens

Isabelle DOLLINGER et André ERBS, membres du CA au sein du Relais Culturel de Haguenau

Danielle DILIGENT, membre de l'Association Musica et du Théâtre Jeune Public

Pascale SCHMIDIGER et Cécile DELATTRE, membres du CA au sein de l'Association Arts et Lumières en Alsace

Alain COUCHOT et Catherine RAPP, Adjoints au maire de la Ville de Mulhouse

Pascale SCHMIDIGER et Philippe MEYER, membres du CA au sein du Centre Européen d'Actions Artistiques Contemporaines

Raphaël SCHELLENBERGER, membre du CA au sein de l'Association pour la Promotion de la Culture en Alsace/Théâtre de la Choucrouterie

Jean-Philippe MAURER, membre de l'association Pôle Sud

Brigitte KLINKERT, membre de Comédie de Colmar

Lara MILLION, membre de l'association la Filature

Nicolas JANDER, membre du Centre Rhénan d'Art Contemporain Alsace